

# FORUM DE CRANS MONTANA

## Rencontres au sommet !

Sommet historique, pour le 20<sup>e</sup> anniversaire du *Forum de Crans-Montana*, à Bruxelles, qui s'est tenu en présence, notamment, de S.A. la Princesse Astrid de Belgique, de José Manuel Barroso, de Jacques Barrot, Vice-président de la Commission européenne ou du Vice-premier ministre de Belgique, Karel de Gucht, en charge des affaires étrangères.

Si cette année le Mozambique était invité d'honneur, on notait aussi la présence du Premier Ministre Turc, Recep Erdogan, ainsi que de très nombreux Chefs de Gouvernement, ministres et parlementaires d'Europe et d'Afrique que l'on croisait dans les couloirs du célèbre hôtel Conrad...

Avec des délégations provenant de plus de 120 pays, le Forum, (qui s'est déroulé en partenariat avec *Le Journal du Parlement*), permet de multiplier des entretiens à haut niveau et se décline, sous la Présidence de Jean-Paul Carteron, en plusieurs manifestations complémentaires : un *Forum annuel sur la Homeland & Global Security*, un Sommet également annuel sur la *lutte contre le Crime Transnational* - dont la prochaine édition, intitulée « *Le Monde de l'après G20, la Gouvernance Globale* » se déroulera à Paris les 12 et 13 novembre prochain - mais aussi des *Sessions régionales* et même un *Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales* (IUHEI), sans oublier l'*Académie de la Paix* qui a reçu la bénédiction pontificale de Benoît XVI !  
[www.cmf.ch](http://www.cmf.ch)



La liberté, la sécurité et la justice sont des valeurs clés du modèle de société européen. En 10 ans, l'Union européenne a réalisé des progrès importants dans l'établissement d'un espace de liberté, de sécurité et de justice. L'Union doit se doter d'un nouveau programme multi annuel qui doit définir des priorités pour les cinq prochaines années. Elaboré sur la base de la Communication présentée par la Commission le 10 juin dernier, le nouveau programme, est centré sur les priorités suivantes :

- Promouvoir les droits des citoyens : une Europe des droits
- Faciliter la vie des citoyens : une Europe de la justice
- Protéger les citoyens : une Europe qui protège
- Et enfin promouvoir une société plus intégrée : une Europe responsable et solidaire en matière d'immigration

La gestion des flux migratoires est en effet l'un des grands défis de ce siècle. L'UE doit d'une part, éviter de s'exposer à des flux migratoires irréguliers non gérés qui pourraient avoir de lourds impacts sur la sécurité, l'ordre public ainsi que sur les équilibres des Etats membres, d'autre part, s'ouvrir suffisamment à une immigration, dont les bénéfices pour le développement économique, social et culturel de nos sociétés sont indéniables.

À la suite des attentats du 11 septembre 2001, le renforcement de la politique de sécurité n'a pas été sans conséquence sur la question de la migration. Ceci s'est notamment traduit par le renforcement de la coopération en matière de collecte et de partage d'informations sensibles, le développement de nouvelles approches centrées sur le contrôle préalable des profils personnels et sur le recours à la biométrie.

Dans ce contexte, la Commission européenne s'efforce de promou-

## Les Migrations et la sécurité

par

## Jacques Barrot

Vice-président de la Commission Européenne  
Chargé des affaires de justice, liberté et sécurité

voir le maintien d'une approche équilibrée, en renforçant la capacité d'appréhender les personnes qui présentent un risque pour la sécurité sans toutefois entraver le mouvement légitime des personnes.

### La gestion des frontières

#### Ampleur du problème...

Il y a 1636 points désignés comme points d'entrée sur le territoire de l'Union et, le nombre de passages est d'environ 900 millions de personnes par an.

Nécessaire coopération par l'intermédiaire de SIS II et VIS

L'espace Schengen signifie la mise en place de contrôles stricts et harmonisés à nos frontières extérieures, en soumettant tous les demandeurs de visa à des règles communes. Cela implique notamment une collaboration étroite à nos frontières intérieures et l'utilisation d'une base de données commune, à savoir le Système d'information Schengen. Le SIS constitue la plus grande base de données au monde en matière de contrôle aux frontières et permet,



En 2006, 18,5 millions de ressortissants de pays tiers ont été enregistrés dans l'Union, à savoir presque 3,8 % de la population totale. Ces chiffres soulignent clairement la nécessité de gérer efficacement les frontières de l'espace Schengen. La gestion concertée des frontières de l'espace Schengen est un enjeu très important d'autant plus que cet espace s'agrandit : 10 nouveaux membres depuis fin 2007 (Estonie, République tchèque, Lituanie, Hongrie, Lettonie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et enfin la Suisse depuis cette année).

entre autres, d'identifier immédiatement toute personne manquante ou recherchée. Nous sommes en train de perfectionner la technologie de ce système en agrandissant sa capacité (développement de SIS II). Un développement futur est également la création d'un système d'information sur les visas, (incluant les identifiants biométriques des demandeurs de visa) qui permettra de prévenir le « visa shopping » c'est-à-dire les demandes multiples à différents consulats d'un demandeur de Visa. Cela permettra surtout, de faciliter la lutte contre la fraude et d'identifier toute personne qui ne

remplit pas ou ne remplit plus les conditions d'entrée, ou de séjour. La Commission propose aussi que soit envisagée la création d'un visa Schengen européen commun, à délivrer par une autorité consulaire commune, sur la base de critères garantissant une égalité de traitement entre tous les demandeurs.

Un système de contrôle aux frontières de l'espace Schengen pour les entrées et les sorties (entry/exit system) des ressortissants de pays tiers résidant à l'extérieur de l'Union européenne devrait également être mis en place à terme.

Enfin, l'agence pour les frontières extérieures de l'Union européenne (FRONTEX) devrait être renforcée afin d'augmenter sa capacité d'initiative et d'assistance aux Etats membres, et de coopérer avec les Etats tiers, en vue d'une gestion de plus en plus sécurisée de nos frontières.

#### La gestion des flux migratoires

##### Encadrement juridique

Environ 8 millions d'immigrés irréguliers vivent sur les territoires de l'UE.

Dans une perspective de sécurité, un encadrement juridique clair en matière de migration est nécessaire. J'insiste sur la nécessité de développer une approche équilibrée entre : une politique de migration légale ouverte en phase avec les besoins du marché du travail, une politique d'intégration indispensable, et des mécanismes adéquats de lutte contre l'immigration irrégulière.

L'adoption récente de directives souligne les progrès faits en matière d'immigration légale d'une part avec l'adoption de la Directive "Carte bleue", et en matière d'immigration irrégulière d'autre part avec la Directive sur le Retour et la Directive portant sur les Sanctions contre les employeurs utilisant comme main-d'œuvre les migrants irréguliers.

#### La nécessité d'une coopération efficace

##### Entre les Etats membres :

Une coopération, une solidarité et une cohésion renforcées entre les Etats membres s'imposent en particulier face à la pression migratoire en Méditerranée. Des outils ont été mis en place pour les y aider, je pense par exemple aux quatre fonds faisant partie du programme général de "Solidarité et gestion des flux migratoires".

##### Avec les pays d'origine et de transit :

La gestion de la migration requiert également l'implication des pays d'origine et de transit. Depuis

maintenant plusieurs années, l'Union européenne s'engage dans la coopération avec ces pays. Dans ce cadre, des mesures diverses sont mises en oeuvre, telles la formation et l'information des candidats à l'émigration et la coopération avec les gardes frontières des pays tiers.

#### Le rôle de la coopération dans un contexte particulier de sécurité - la

**« Face aux drames humains qui se produisent aux frontières de l'Europe, il est impératif de réagir et d'offrir aux demandeurs d'asile la réponse la plus adéquate et la plus humaine possible. »**

#### lutte contre les organisations criminelles :

En matière de lutte contre la migration irrégulière, l'action de l'Union européenne vise surtout à contrecarrer les activités des organisations criminelles qui extorquent les économies des migrants et organisent les départs dans des conditions très dangereuses, avec les drames humains que l'on connaît.

Par ailleurs, les filières mises en place pour le trafic ou la traite des migrants sont de plus en plus souvent utilisées pour d'autres activités criminelles, telles que le trafic de drogue et d'armes ou les réseaux de prostitution.

Afin d'y faire face, une coopération étroite entre les Etats membres et avec les autorités des pays de transit et d'origine s'impose : ce sera

une priorité du programme de Stockholm.

#### L'Asile, un enjeu fondamental pour la sécurité du migrant

S'il est légitime d'empêcher les personnes qui présentent des risques pour la sécurité d'atteindre le territoire de l'Union, l'Union européenne se doit de maintenir la sau-

vegarde et la promotion des droits de l'Homme et des migrants au cœur de son approche de la relation entre migration et sécurité.

La migration peut en effet trouver son origine dans une sécurité défaillante des pays d'origine. L'Europe a l'obligation morale d'accueillir et de protéger ceux qui, malheureusement souvent victimes des passeurs, ont légitimement besoin de protection internationale. Face aux drames humains qui se produisent aux frontières de l'Europe, il est impératif de réagir et d'offrir aux demandeurs d'asile la réponse la plus adéquate et la plus humaine possible. C'est pourquoi je travaille ardemment à l'élaboration d'une politique d'Asile plus solidaire et plus protectrice en construisant un régime d'asile européen commun.

En conclusion, nous ne devons pas oublier que les migrants, qu'ils soient à la recherche de meilleures perspectives économiques ou en quête d'asile, qu'ils soient travailleurs qualifiés ou non, victimes ou non de réseaux organisés, sont avant tout des êtres humains, dont les droits fondamentaux doivent être respectés. Notre action en matière de sécurité doit se fonder sur le respect de leur dignité humaine.



## LES FEMMES À L'HONNEUR



Dans la délégation française cette année, au *Forum de Crans Montana*, deux lauréats du Prix de la Fondation : Rama Yade, en tant que *Secrétaire d'Etat aux droits de l'Homme* (qui recevait son prix au lendemain de sa nouvelle nomination aux sports !) et le procureur de la République Eric de Montgolfier.

Également présente dans le cadre du Forum, une rencontre spéciale avait été organisée sur le thème un peu provocateur : « *les valeurs de l'Occident sont-elles de vraies valeurs ?* », avec en sous-titre « *le rôle croissant de la femme dans les affaires du monde* », en présence de premières dames ou femmes ministres, avec côté français, la *Présidente du Haut Comité National de la Francophonie*, Annick du Roscoût, également *Présidente du CNI* (doyen des partis parlementaires de droite) et *Présidente de la Commission Malraux pour l'Europe de la Culture*.